

COMMUNE de MARBACHE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia

- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N°1

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2010

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2010 a été approuvé à l'unanimité.

N°2

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Les décisions qui ont été prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 24 février 2010 sont les suivantes :

Décision n° 07/2010 :

Par laquelle il a été décidé de signer la convention de stage avec l'AFPA à Laxou concernant le stage au service administratif de Madame PAILLET Amélia domiciliée 32 rue de la résistance à FROUARD, pour la période du 1^{er} au 5 mars 2010.

Décision n° 08/2010 :

Par laquelle il a été décidé d'accepter la proposition commerciale de la société SOCOTEC de NANCY en considération de la loi du 11 février 2005 qui a mis en place un ensemble de mesures destinées à faciliter la vie quotidienne, l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées, de préciser que le montant des honoraires est fixé à la somme de 4 290,00 € H.T, soit 5 130,84 € T.T.C, de préciser que la dépense est inscrite au Budget Général.

Décision n° 09/2010 :

Par laquelle il a été décidé de signer avec la société SOCOTEC de NANCY l'avenant n° 2 à la convention concernant la vérification des installations de gaz de l'Espace Multiaccueil, de préciser que le montant de la vérification s'élève à 180 € HT, soit 215,28 € TTC, de préciser que la dépense est prévue à l'article 611 du Budget Général.

Décision n° 10/2010 :

Par laquelle il a été décidé de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain en ce qui concerne le bien bâti cadastré AB n° 72 et 714 et non bâti cadastré AB n° 589 sis 79 rue Clémenceau, appartenant à Monsieur KOSNIEWSKI Ludovic, domicilié 79 rue Clémenceau à MARBACHE (54820).

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	946 838,87
	Réalisées :	740 552,48

Recettes	Prévues :	946 838,87
	Réalisées :	982 671,17

Investissement

Dépenses	Prévues :	1 031 532,64
	Réalisées :	206 163,35
	Reste à réaliser :	530 000,00

Recettes	Prévues :	1 031 532,64
	Réalisées :	323 579,28
	Reste à réaliser :	211 000,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	242 118,59
Investissement :	117 415,93
Résultat global :	359 534,62

- ❖ **CONSTATE** que les opérations effectuées au cours de l'exercice 2009 sont conformes au COMPTE DE GESTION 2009 présenté par Monsieur le Receveur Municipal,
- ❖ **RECONNAIT** la sincérité des RESTES À RÉALISER.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente de Séance,**

Annie ROUILLEAUX

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N°4
« COMMUNE »
COMPTE DE GESTION 2009

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes du receveur sont exacts,

- ◆ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- ◆ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ◆ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 10 mars 2010,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur CUNY, Receveur Municipal, pour le budget de la « **COMMUNE** » n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité :

❖ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2009, comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31/12/2009 de **242 118,69 €** :

→ Article (002)

Report à nouveau de la Section de Fonctionnement pour : 40 534,62

→ Article (1068)

Réserves de la Section d'Investissement pour : 201 584,07

- Résultat d'investissement reporté

→ Article (001)

117 415,93

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010
Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 6
FISCALITÉ DIRECTE LOCALE
BUDGET PRINCIPAL 2010
VOTE DES TAXES

La Commission de Finances propose de MAINTENIR les taux d'imposition des 3 taxes :

- Taxe Habitation
- Taxe foncière sur le Bâti
- Taxe foncière sur le non-Bâti

de 2009 pour 2010, sachant que l'article 94 de la loi des Finances a fixé un coefficient de revalorisation forfaitaire de 1,2 sur les bases d'imposition.

Après avis de la Commission des Finances du 10 mars 2010,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **MAINTIENT** les taxes directes locales comme suit :

Taxes	2009	2010	Produit Attendu
TAXES HABITATION	10,80 %	10,80 %	204 768 €
TAXES FONCIÈRES BÂTIES	10,86 %	10,86 %	129 560 €
TAXES FONCIÈRES NON-BÂTIES	34,82 %	34,82 %	5 502 €
			339 830 €

- ❖ **PRÉCISE** que le produit fiscal attendu pour 2010 est de 339 830 €, soit une augmentation de 6090 € par rapport à 2009.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : COMMISSION COMMUNICATION

ANNEXE DCM N° 7

Associations	2008	2009		2010		Observations
	Subventions	Subventions	Subventions Exceptionnelles	Subventions	Subventions Exceptionnelles	
Avant-garde	600,00	450,00	700,00	450,00		
Amicale Donneurs de Sang	50,00	50,00		50,00		
Comité des Fêtes	460,00	450,00		450,00		
Club d'Histoire Locale	460,00	450,00	200,00	450,00		
Club des Seniors	770,00	750,00		750,00		
Familles Rurales	1 220,00	1 200,00	2 000,00	1 200,00	9 000,00	
Fraternité des Malades	400,00	450,00		450,00		
M.J.C.	2 000,00	2 000,00		2 000,00		
M.J.C. - Saint Nicolas (spectacle)	450,00	450,00		450,00		
M.J.C. - Centre aéré (Juillet)	540,00	450,00		450,00		
M.J.C. - Centre aéré (août)			450,00	450,00		
M.J.C. - Animateur (Juillet)	2 500,00	2 500,00		/		voir contrat CUI
M.J.C. - Animateur (Août)			1 500,00	/		voir contrat CUI
Marbache Lecture (achat de matériel)	600,00	450,00	130,00	450,00		
Marbache Lecture (achat de livres)	2 300,00	2 300,00		2 300,00		
Marbache Loisirs	540,00	450,00		450,00		
Les Marbichoux	460,00	450,00		450,00		
O.M.B.	1 550,00	1 450,00		450,00		
T.V.L.M.	460,00	450,00	250,00	450,00		
TOTAL	15 360,00	14 750,00	5 230,00	11 700,00	9 000,00	
	15 360,00	19 980,00		20 700,00		

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DIVERS : COMMISSION SOLIDARITÉ

SIS Collège				690,00		
Prévention routière	75,00	75,00		75,00		
École Élémentaire - Coopérative Scolaire	1 400,00	2 400,00		1 800,00		Transports et entrées TGP prise en charge CCBP
École Élémentaire - USEP	2 400,00	1 400,00		900,00		Annulation affiliation USEP
École Maternelle - Coopérative	600,00	300,00		300,00		
École Maternelle - Activités Éducatives	400,00	600,00		600,00		
TOTAL	4 875,00	4 775,00		4 365,00		
	4 875,00	4 775,00		4 365,00		

TOTAL GÉNÉRAL	20 235,00	24 755,00	25 065,00
----------------------	------------------	------------------	------------------

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents** : PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 8
« COMMUNE »
BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire soumet le projet du Budget Primitif tel qu'il a été préparé par la Commission des Finances. Le résultat de l'année 2009 ainsi que les restes à réaliser programmés en 2009 font l'objet d'une reprise au Budget Primitif 2010.

Dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2010, il est proposé à l'Assemblée, de voter :

- la Section de Fonctionnement au niveau des **chapitres budgétaires**,
- la Section d'Investissement au niveau des **chapitres budgétaires**.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2010,
Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ **1 voix CONTRE** : Didier STOESEL
- ✓ **1 ABSTENTION** : Francis CHAUMONT
- ✓ **17 voix POUR**

❖ **ADOpte** le Budget Primitif 2010 de la Commune comme résumé ci-après :

BUDGET PRIMITIF	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	899 200,00	899 200,00
Investissement	151 400,00	470 400,00
RAR 2009	530 000,00	211 000,00
Total Investissement	681 400,00	681 400,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 580 600,00	1 580 600,00

❖ **PRÉCISE** que le Budget Primitif 2010 est adopté par **chapitre** et qu'il inclut les résultats ainsi que les reports de l'année 2009.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia

- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 9
« SERVICES EAUX »
COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Au regard de la réglementation budgétaire, le Compte Administratif de l'année 2009 doit être approuvé avant le 1^{er} juillet de l'année 2010, en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Le Maire propose à l'Assemblée d'examiner le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Service des Eaux.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2010,
Vu le rapport soumis à son examen,

Et sous la présidence de Mme Annie ROUILLEAUX,

Monsieur le Maire devant quitter la salle des séances conformément au Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** le Compte Administratif 2009 du « SERVICE EAUX », comme résumé ci-après :

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	114 734,65
	Réalisées :	41 566,33

Recettes	Prévues :	114 734,65
	Réalisées :	150 168,13

Investissement

Dépenses	Prévues :	218 400,00
	Réalisées :	17 746,30
	Reste à réaliser :	138 400,00

Recettes	Prévues :	218 400,00
	Réalisées :	79 933,09
	Reste à réaliser :	36 400,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	108 601,80
Investissement :	62 186,79
Résultat global :	170 788,59

- ❖ **CONFIRME** que les opérations effectuées au cours de l'exercice 2009 sont conformes au Compte de Gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal,

- ❖ **RECONNAIT** la sincérité des RESTES À RÉALISER.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente de Séance,**

Annie ROUILLEAUX

COMMUNE de MARBACHE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 10 « SERVICE EAUX » COMPTE DE GESTION 2009

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes du receveur sont exacts,

- ◆ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- ◆ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ◆ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2010,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur CUNY, Receveur Municipal, pour le budget du « **SERVICE EAUX** » n'appelle de sa part, ni observation, ni réserve.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 11
« BUDGET SERVICE EAUX »
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2009

Dans le cadre de la comptabilité M 49, le Conseil Municipal doit après les votes du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION, décider de l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2009.

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice laissent apparaître :

- un résultat excédentaire à la **Section d'Exploitation** de : 108 601,80

- un résultat excédentaire à la **Section d'Investissement** de : 62 186,79

- un déficit des restes à réaliser de : - 102 000,00

soit un besoin de financement en Section d'Investissement de : 39 813,21

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2010,
Vu le dossier soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **AFFECTE** les résultats de 2009 comme suit :

• Résultat d'exploitation de :	108 601,80
→ Article (002)	
en Report à nouveau à la Section d'Exploitation pour :	68 788,59
→ Article (1068)	
Réserves de la Section d'Investissement pour :	39 813,21
• Résultat d'investissement reporté	
→ Article (001)	62 186,79

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010
Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 12
« SERVICE EAUX »
BUDGET PRIMITIF 2010

Le **BUDGET PRIMITIF 2010** préparé par la Commission des Finances prévoit :

- la reprise des résultats de l'année 2009,
- le report des restes à réaliser en investissement engagés en 2009 dont la réalisation se poursuit en 2010,
- les opérations nouvelles.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du "Service Eaux" tel qu'il est résumé dans la balance générale ci-après :

BUDGET PRIMITIF	DÉPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	81 000	81 000
Section Investissement		
• Propositions nouvelles	62 000	164 000
• Restes à réaliser 2009	138 400	36 400
TOTAL Investissement	200 400	200 400
TOTAL GÉNÉRAL	281 400	281 400

- ❖ **PRÉCISE** que le Budget Primitif 2010 est adopté **par chapitre** en section d'exploitation et en section d'investissement et qu'il inclut les résultats ainsi que les reports de l'année 2009.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 18

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia

- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 13
« SERVICE ASSAINISSEMENT »
COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Au regard de la réglementation budgétaire, le Compte Administratif de l'année 2009 doit être approuvé avant le 1^{er} juillet de l'année 2010, en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Le Maire propose à l'assemblée d'examiner le Compte Administratif de l'exercice 2009 du « Service Assainissement ».

Vu le rapport soumis à son examen,

Et sous la présidence de Mme Annie ROUILLEAUX,

Monsieur le Maire devant quitter la salle des séances conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** le Compte Administratif 2009 du « Service ASSAINISSEMENT », comme résumé comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	176 711,00
	Réalisées :	29 669,86

Recettes	Prévues :	176 711,00
	Réalisées :	241 700,81

Investissement

Dépenses	Prévues :	741 163,00
	Réalisées :	82 285,08
	Reste à réaliser :	330 000,00

Recettes	Prévues :	741 163,00
	Réalisées :	270 322,59
	Reste à réaliser :	139 000,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	212 030,95
Investissement :	188 037,51
Résultat global :	400 068,46

- ❖ **CONSTATE** que les opérations effectuées au cours de l'exercice 2009 sont conformes au COMPTE DE GESTION présenté par Monsieur le Receveur Municipal,
- ❖ **RECONNAIT** la sincérité des RESTES À RÉALISER.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente de Séance,**

Annie ROUILLEAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur CUNY, Receveur Municipal, pour le budget du « **SERVICE ASSAINISSEMENT** » n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 15
« SERVICE ASSAINISSEMENT »
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2009

Dans le cadre de la comptabilité M 49, le Conseil Municipal doit après les votes du COMPTE ADMINISTRATIF 2009 et du COMPTE DE GESTION 2009 décider de l'affectation du résultat d'exploitation 2009.

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2009 laissent apparaître :

- un résultat excédentaire de la **Section d'Exploitation** de : 212 030,95
- un résultat excédentaire de la **Section d'Investissement** de : 188 037,51
- un déficit des restes à réaliser de : - 191 000,00

soit un besoin de financement à la Section d'Investissement de : 2 962,49

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2010,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **D'AFFECTER** les résultats de 2009 comme suit :

Résultat d'exploitation de 2009 de : **212 030,95**

Réparti :

→ **ARTICLE (002)**
en report à nouveau à la Section d'Exploitation pour : 209 068,46

→ **ARTICLE (1068)**
réserves de la Section d'Investissement pour : 2 962,49

Résultat d'investissement reporté : 188 037,51
→ **ARTICLE (001)**

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 16
« SERVICE ASSAINISSEMENT »
BUDGET PRIMITIF 2010

Le BUDGET PRIMITIF préparé par la Commission des Finances prévoit :

- la reprise des résultats de l'année 2009,
- le report des restes à réaliser en investissement engagés en 2009 dont la réalisation se poursuit en 2010,
- les opérations nouvelles.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du « Service ASSAINISSEMENT » tel qu'il est résumé dans la balance générale ci-après,

BUDGET PRIMITIF	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	245 600,00	245 600,00
Section d'Investissement		
Propositions nouvelles	951 750,00	1 142 750,00
Restes à réaliser 2009	330 000,00	139 000,00
TOTAL Investissement	1 281 750,00	1 281 750,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 527 350,00	1 527 350,00

- ❖ **PRÉCISE** que le Budget Primitif 2010 est adopté par **chapitre** en section d'exploitation et en section d'investissement, qu'il inclut les résultats ainsi que les reports de l'année 2009.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 18
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
MARTELAGE
ÉTAT D'ASSIETTE 2010

Dans le cadre du martelage 2010 de la forêt communale, la mise à l'état d'assiette concerne les parcelles mentionnées dans le tableau ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **DONNE** son avis pour le martelage 2010 de la forêt communale.

FORÊT Communale de MARBACHE

Programme de marquage des coupes au titre de l'année 2010

Destination présumée de la coupe

Série	Parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (m ³)	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Report de martelage	Délivrance pour l'affouage
1	2 A	6,31	Amélioration	250		X			
1	22 I	4,99	Coupe de futaie irrégulière	100		X			
1	26 I	5,18	Coupe de futaie irrégulière	210		X			
1	3 A	5,16	Amélioration	210		X			
1	30 I	5,72	Coupe de futaie irrégulière	230		X			
1	38 I	3,99	Coupe de futaie irrégulière	80		X			
1	47	5,63	Amélioration	250		X			
1	48	3,50	Amélioration	160		X			
1	58 A	0,62	Amélioration	10		X			

Destination présumée de la coupe : à compléter en cochant les cases retenues

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

**N° 19
RESSOURCES HUMAINES
CRÉATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION OU D'UN CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Dans le but de renforcer les effectifs du service technique, le Maire propose à l'assemblée de créer un poste sous "Contrat Unique d'Insertion" ou "Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi" à partir du 1^{er} avril 2010.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTE** la création d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à partir du 1^{er} avril 2010,
- ❖ **M'AUTORISE** à signer toutes les pièces se rapportant à la mise en place de ce contrat.

Il est à noter que l'agent sous contrat d'avenir est embauché au service technique de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à partir du 22 mars 2010.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SITE À ENJEUX DE LA COMMUNE DE MARBACHE
PROGRAMME INTERCOMMUNAL D'ACTION FONCIÈRE

Par délibération en date du 10 décembre 2009, le conseil communautaire s'est accordé sur l'identification de sites à enjeux fonciers dans le cadre du Programme Intercommunal d'Action Foncière (PIAF).

Ce programme découle d'une convention cadre de stratégie foncière, signée le 22 juillet 2008 entre la Communauté de Communes et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) afin de définir la priorisation des interventions de l'EPFL sur les sites à enjeux intercommunaux (Habitat, économie...) identifiés avec les communes.

Puis, en fonction de la demande de la commune, l'étape suivante serait la signature d'une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle CCBP-EPFL-Commune sur les sites identifiés afin que l'EPFL s'engage à acquérir les biens soit par négociation amiable, exercice du DPU ou par voie d'expropriation et que la CCBP s'engage à racheter les biens à titre exceptionnel si la commune ne peut plus intervenir à la cession.

À ce titre, la commune délègue son DPU à l'EPFL pour l'ensemble des sites cités en annexe conformément aux articles L 211-1 (instituant le DPU) et L 213-3 du code de l'urbanisme (délégation du DPU à un établissement public).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ **3 voix CONTRE :** - Didier STOESEL
- Olivia FOUQUENVAL
- Pascal VELER

- ✓ **16 voix POUR**

- ❖ **VALIDE** les secteurs à enjeux retenus pour la Commune de MARBACHE.
- ❖ **DÉLÈGUE** le droit de préemption urbain à l'EPFL concernant les sites identifiés, cités en annexe.

Il est à noter que les plans sont à disposition en Mairie.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET

COMMUNE de MARBACHE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX, le 31 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents** : PAILLET Eric, HENCK Patricia, PAVESI Ginette, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe, FOUQUENVAL Olivia.

- En exercice : 19

- Présents : 17

- Votants : 19

Absent représenté : - ALTMANN Sabine par HENCK Patricia
- POIRSON Philippe par ROUILLEAUX Annie

Secrétaire de séance : - ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 17 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

N° 21 CARTE SCOLAIRE 2010 1^{er} DEGRÉ

Dans le cadre de la carte scolaire, l'Inspection Académique de Meurthe et Moselle communique les mesures envisagées à la rentrée scolaire 2010 – 2011.

Les effectifs en hausse à l'École Élémentaire justifient l'ouverture d'une cinquième classe pour un effectif de 139 élèves recensés.

Cependant, la fermeture d'une classe est envisagée à l'École Maternelle, elle se justifie par une baisse des effectifs qui passent de 75 à 59 élèves à la rentrée 2010.

ETAT DES EFFECTIFS

2009 – 2010		Nombre de postes	2010 – 2011	Moyenne de l'école		Mesures envisagées sur les emplois pour la rentrée
Effectifs				Effectifs prévus	Avant mesure	
Prévus	Constatés					
0541836C E.E.PU 54820 MARBACHE						
124	128	5	139	27,80	23,17	1 Implantation de poste élémentaire
0541836C E.E.PU 54820 MARBACHE						
71	75	3	59	16,67	29,50	1 Retrait de poste pré-élémentaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

✓ **1 Abstention** : Didier STOESEL

✓ **18 voix POUR**

❖ **SE DÉCLARE FAVORABLE** à l'ouverture d'une cinquième classe à l'École Élémentaire.

- ❖ **S'OPPOSE** à la fermeture d'une classe à l'École Maternelle en raison :
 - de la charge excessive que constituerait pour le corps enseignant des classes de 29,50 élèves en moyenne,
 - de l'effort financier consenti en périscolaire pour améliorer les conditions d'accueils des jeunes enfants de la commune et des communes voisines.
 - du projet de réhabilitation de certains immeubles privés, qui prévoit la location d'appartements supplémentaires et un apport prévisible de population jeune et par conséquent,
- ❖ **DEMANDE** à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir, au regard des arguments présentés, reconsidérer la mesure envisagée concernant l'École Maternelle.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,**

Eric PAILLET